

La pandémie de la Covid 19 a engendré un confinement général décrété le 17 mars 2020 pour l'ensemble du territoire national. Il a été partiellement levé le 11 mai et l'Éducation nationale a pu accueillir l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire dès le 21 juin. Si le glas a sonné le 11 juillet 2020 annonçant la fin de l'état d'urgence sanitaire, certaines activités grand public où la distanciation sociale s'avère impossible, demeurent suspendues jusqu'à septembre prochain.

Certains signes d'une éventuelle recrudescence épidémique demeurent alarmants et le port du masque obligatoire s'est imposé dans tous les locaux recevant du public depuis le 20 juillet 2020.

Ces grandes étapes qui ont jalonné et jalonnent toujours le vécu de tous et de chacun, dont la presse et les médias se sont faits l'écho, ne rendent pas compte de ce qui s'est produit au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, hormis les établissements pour personnes âgées dépendantes qui ont eu à déplorer et déplorent encore la mort prématurée de beaucoup d'entre elles.

Les établissements et services accueillant des publics dans la journée, en externat, ont fermé leurs portes, renvoyant leurs usagers à la garde de leur famille et leur personnel au télétravail ou au chômage partiel. Les établissements et services accueillant des usagers en hébergement ont dû se confiner avec les moyens du bord, et dans un premier temps sans masque ni gel hydro-alcoolique. Dans certaines associations, et pas des moindres au regard de leur taille, supposées plus réactives et plus aguerries que celles de moindre importance, les personnels qui ont craint pour leur santé et celle de leur famille se sont absentés : pour certains lieux de vie de jeunes sous statut de la protection de l'aide sociale à l'enfance, il était relevé en milieu urbain un absentéisme de 40 à 60 % ! En Seine-Saint-Denis, la fédération départementale des associations œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance, IDEE 93, en partenariat avec le Conseil départemental, a dû mettre en place une réserve professionnelle pour permettre aux lieux de vie de répondre aux besoins de leurs jeunes accueillis ! Les missions de prévention ont été perturbées, voire arrêtées. Dans le champ médico-social, les familles dont l'enfant jeune ou moins jeune souffre d'autisme ou d'un handicap mental ou psychique, ont dû se confiner avec lui sans la possibilité d'avoir recours à un lieu et un temps de répit si ce n'est au mieux, un coup de fil de temps en temps de l'institution dont relève leur enfant. Les services des Agences régionales de santé comme les services de l'Aide sociale des Conseils départementaux ont été, semble-t-il, débordés par l'ampleur de la crise, relayant au mieux les consignes des directions spécialisées des ministères que tout bon gestionnaire dans les champs social et médico-social s'était déjà procuré.

Nous pourrions à l'envie répertorier les dysfonctionnements mais il est vrai que nous ne sommes plus gestionnaires d'une mission de service public concédée, - nous sommes devenus prestataires de politiques publiques depuis le début du XXI^e siècle - , et qu'à ce titre nous sommes responsables devant la loi, ce que nous assumons

pleinement. C'est ce qui nous a conduits à assurer du mieux que nous le pouvions, le fonctionnement des trois plates-formes d'interventions sociales et médico-sociales gérées par l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs » au début de cette crise sanitaire qui aujourd'hui, continue de sévir, malheureusement.

Au Domaine des Frileuses à CHAUMONT-SUR-LOIRE (41150), les jeunes accueillis et les mineurs étrangers isolés ont été confinés dans leurs lieux de vie. Nous n'avons eu à déplorer quelques absences de courte durée au début du confinement. Le retour de la seule fugue notoire s'est conclu par une quatorzaine en chambre et les travailleurs sociaux ont retrouvé leur cœur de métier, la vie quotidienne ! Une forme de sérénité s'est alors installée en une douceur du vivre qui, évacuant tout comportement de violence, a permis à chacune et à chacun des jeunes de se construire un peu plus.

Au Domaine des Saint-Gilles à Pontlevoy (41400), l'Esat a dû fermer ses portes mais les a rouvertes progressivement fin avril, deux semaines avant le déconfinement annoncé, pour permettre à certains travailleurs handicapés de retrouver leurs liens sociaux. Les personnes hébergées au Foyer ont été confinées tandis que les personnes suivies par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ont bénéficié d'une attention renforcée. Les moniteurs de l'Esat ont été sur tous les fronts de l'accompagnement mais aussi sur celui du calendrier des semailles et des premières récoltes pour éviter que l'activité de production en agriculture biologique ne subisse des pertes trop importantes.

Au Centre Mères-Enfants ALJM à Saint-Denis (93200), toute l'équipe de travailleurs sociaux a été mise en télétravail, à raison de deux appels jours par famille monoparentale accueillie. LARPE (Lieu d'Accueil et de Rencontre Parents-Enfants) a ouvert ses portes pour les familles suivies, selon une organisation responsable d'un accueil de famille par famille, de manière à rompre un certain isolement de la famille mais également à offrir à l'enfant un espace-temps qui lui était dédié. L'équipe de gestion, après une semaine de télétravail au début du confinement, est revenue poursuivre ses missions sur place.

Sur les 75 salariés de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs », seuls trois salariés, face à la crise de la Covid 19, se sont absentés pour raison de santé !

Mieux encore ! À ce jour, tandis que nous poursuivons dans chacune des trois plates-formes d'interventions sociales et médico-sociales, nos missions d'accueil et d'accompagnement de publics vulnérables en prenant grand soin d'appliquer les mesures barrières, nous ne déplorons aucun cas d'infection par le SARS-Cov2, ni parmi les usagers ni parmi les personnels.

Tandis que les 6 présidents des Conseils départementaux de la Région Centre-Val de Loire tergiversent avec l'Etat car ils ont décidé de ne pas verser la prime Covid 19 aux agents œuvrant dans les champs de compétences qui sont les leurs, au motif que leurs budgets ne leur permettent pas de le faire sans une aide nationale, comment ne pas s'offusquer de l'impossibilité de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs »,

qui ne possède pas suffisamment de fonds propres, de valoriser le formidable travail de l'ensemble de ses acteurs salariés ?

Se mettre aux fenêtres à 20 heures et applaudir ? Nous n'avons pas attendu les grandes épopées médiatiques pour cela, tant nous restons proches du terrain et valorisons ce qui fait sens à la relation de l'accompagné par l'accompagnement, à l'exigence du prendre soin de ce celui que nous accueillons un temps ou pour plus longtemps afin de lui proposer cette utopie suffisamment réaliste qui fonde notre humanité, celle d'un mieux vivre et d'un mieux-être. Faudra-t-il un Ségur ou un Grenelle du social ou du médico-social pour qu'enfin, nos institutions, nos organisations, et parmi lesquelles nos fédérations professionnelles, par trop instrumentalisées par la technostructure, le reconnaissent et le valorisent auprès des acteurs salariés des champs social et médico-social, relégués à la dernière place des moins rémunérés de la solidarité nationale, désormais loin derrière les personnels hospitaliers et ceux de l'Éducation nationale !

Serons-nous entendus ? Nous le souhaitons vivement.

Pour tous les sourires rencontrés lors de nos déplacements durant ces cinq derniers mois lors de nos visites au sein du Domaine des Frileuses, du Domaine de Saint-Gilles et du Centre Mères-Enfants, un très grand merci à vous toutes et tous, acteurs de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs ».

***Patrick HERVÉ, Président de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs »,
Saint-Denis, le 22 juillet 2020.***